

LE BLASON
DES ARMOIRIES,

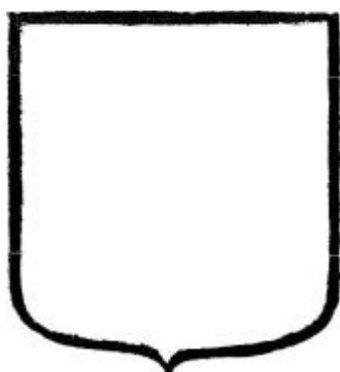
Auquel est montree la maniere de laquelle les Anciens & Modernes ont vŕe en icelles.

Traicté, contenant plusieurs Efcus differens, par le moyen defquels on peut difcerner les autres, & dreffer ou blafonner les Armoiries.



A LYON.
Par Claude Rautot, à l'enfeigne de la Fontaine.

C I O I O L X X I X.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



Lecteur, tu vois icy, du temps des peres vieux
Et du present, les traits de la marque estimee
Que portoyent les vaincueurs, qu'ores la renommee
Rend apres leurs grands faits, du temps victorieux.

F. Beroald.



A MONSIEVR,
MONSIEVR DE LANGES, SEIGNEVR
DVDIT LIEV, ET DE LA-VAL, CON-
feiller du Roy noftre Sire, & lieutenant gene-
ral en la Senefchauffee de Lyon.



MONSIEVR, Comme ces annees paffees ie me fuffe mis à fueilleter & lire les liures qui traitent de l'vne des illuftres marques de nobleffe, & des enfeignes & titres militaires, qui de tout temps ont monftre & fait reconoiftre les maifons eftimees & de renom: ie me fenti tellemēt affectionné à ce parti, que ie tafché d'en recueillir quelque chofe qui peult profiter. Ce que iay pourfuyui de telle forte, que finalement i'en ay dreffé cest oeuvre, où ie declare ce qui iufques à prefent n'a pas efté trop bien entendu ni pratiqué de plufieurs: à quoy on pourra remedier par ce moyen que ie prefente, car ie declare icy le blafon des armoiries, defquelles ie fai voir vn bon nombre de figures, y monftrant la varieté des metaux & couleurs, qui deurement fy doiuent appliquer, tant fuyuant ce qu'ont pratiqué les Anciens, que felon qu'en vfent les Modernes; ainfi que ie l'ay peu conoiftre. Proteftant toutesfois, que ie ne pretends en quelque forte ou maniere que ce foit, enfeigner ceux qui naturellemēt en ont la conoiffance: car fi ie m'eftois tant oublié, cela me feroit à bon droit imputé à outrecuidance & temerité, mais mon intention eft feulement d'aider ceux qui defirent en fcauoir quelque chofe. Et dautant qu'il m'a femblé que ce mien labour pourra apporter quelque proufit au public, & qu'il aura cefte faueur de vous eftre

agreable, i'ay prins la hardieffe de la vous presenter imprimée, & la faire fortir sous vostre fauue-garde en public. A quoy faire m'a incité, la bonne affection laquelle de vostre grace vous me portez, comme vous m'avez fait apparoir par tant de plaisirs que i'ay receu & reçoy encores iournellement de vous. Vous priant qu'il vous plaife recevoir le present, non pas ayant esgard à la personne de celuy qui le vous offre, mais à la substance de l'oeuvre, qui de foy est recommandable & excellente, & le garder comme vn tefmoignage du desir que i'ay de vous faire à tousiours treshumble ferveur. Et sur ce

Monfieur. Je prieray le Createur qu'il vous maintienne en toute prosperité & felicité. De Lyon, ce 10. de Mars, 1579.

Vostre tres-humble & perpetuel seruiteur,
HIEROME DE BARA.

A V





AV LECTEUR DEBONNAIRE. S.

NOvs sommes grandement obligez aux Anciens, de ce qu'il nous ont laiffé touchant le blafon des Armoiries, & de ce qui en deſpend. Des eſcrits deſquels ie me fuis ferui en l'ornement de ce traité, pour auoir quelque part en ce qui a eſté bien dit par eux: dautant que ce qui eſt fait à l'exemple & imitation des plus grâds & mieux priſez, ſemble touſiours eſtre fait de bon droit & à moindre reprehention, ioint auffi que ſi nous voulons atteindre & toucher au vray point d'honneur, il faut en ceci commencer à l'antiquité premiere, laquelle a eſté preſque du tout enſeuellie. Mais pour ce qu'il eſt impoſſible d'obſeruer toutes choſes comme il feroit requis, ie te ſuppliray, amy lecteur, me ſupporter, en ce que tu trouueras auoir eſté obmis, à cauſe de tant de diuerſitez d'armes qui ſe voyent. Car qui les voudroit toutes repreſenter, & declarer par le menu chaſcune choſe, ſelon la diuerſité qui ſe trouue en tant d'auſteurs, il faudroit vn trop gros volume. Ce qui n'a point eſté mō intention, mais ſeulement te mōſtrer les principales, & dōner occaſion à ceux qui font bien verſez & entendus en telles choſes, d'enrichir & amplifier ce qui en eſt icy deſcrit, ſelon le loifir & la volonté que Dieu leur en donnera. Te priant, Lecteur debonnaire, vouloir prendre de bonne part ce qui t'eſt offert, & ne trouuer eſtrange, ſi ie me fuis en pluſieurs endroits deſtourné de la commune maniere de parler, & vſitée de pluſieurs. Notamment quand ie parle des Ponts, Creneaux, ou Breteſſes, Tours, Forts, Villes, & autres choſes ſemblables, dautant que i'ay taſché de tout mō pouuoir, d'enſuyure les plus anciens, comme il fera dit en pluſieurs endroits de ce liure. Vueilles-moy auffi excuſer ſi quelque fois tu trouue des paroles mal agencees, & des mots peu ou point vſitez de noſtre temps: dautant que le deſir que

i'ay eu d'enfuiure aucunement l'ancienneté, & la diuerfité des langues, des proprietéz, façons particulieres, figures, obseruations, lieux, hiftoires, & quelques autres formes speciales, lesquelles ne font plus receues ny en vfage, m'a faict, comme i'ay dit, vn peu d'efuoyer du chemin que ie pretenois tenir: de forte, que ie me fuis laiffé aller, à ce que les Anciens en ont efcrit, & comme ie croy pratiqué. N'entendant neantmoins, auoir fait aucune chose au preiudice d'aucun, tant pour ce qui cōcerne les armoiries, que pour le iugement d'icelles. Le laiffant en tout & par tout à tous Roys d'Armes & Heraults, & à ceux à qui il appartient. Estant mon but principal, de fatisfaire aucunement (en donnant quelque ouuerture & conoiffance) à quelques vns qui ont grandement defiré y auoir quelque entree. Que fi i'apperçoy que tu m'aye presté quelque faueur, en mon premier coup d'effay, ie feray encouragé de te faire voir cy apres quelque chose de mieux, que ie te garde, s'il plaift à Dieu me prefter vie & fanté.





LE BLASON DES ARMOIRIES,

Auquel est montrée la manière de laquelle les Anciens & Modernes ont vécu en icelles.



Leroit bien requis, avant que d'entrer en matière, traiter de l'origine, antiquité, pris & valeur, tant des métaux, que de l'excellence des couleurs, de leur variété, & de ce qui en dépend, selon que le requiert le Blason des Armoiries: & enseigner le naturel instinct, faculté, devoir, grandeur, ou petitesse, de chacun animal & végétal, en les comparant à vertus & vices, à grandeurs & petesses, & choses semblables, selon ce qui est en eux, & qui doit être aucunement remarqué en ce qui concerne les armes, avec la signification des noms de diverses choses qui se trouvent en icelles. Item, comme ils ont été imposés, à quelle fin, & en quel temps les Monarchies, Empires, Royaumes, & autres seigneuries: & mêmes leurs armoiries ont été souvent changées, notamment es Gaules, devant & après Pharamond, premier Roy des François, qui portoit de Gueules à trois diadèmes, ou couronnes d'or. Depuis, Clovis, premier Roy Chretien, portoit d'Azur à trois fleurs de lis d'or. Pepin le bref les portoit sans nombre, & ses successeurs, jusques à Charles sixième, qui en l'an 1381. reprit les anciennes armes de Clovis, qui se voyent encores. Cela di-je seroit

bien requis: mais dautant que plusieurs fcauans perfonnages en ont par ci-deuant parlé amplemēt en plusieurs endroits de leurs efcrits, ie m'en deporteray.

Si fault-il toutefois que ie die en paffant quelque chofe de l'ancienneté des armoiries, tant pour l'honneur d'icelles, que pour l'ornement & enrichiffement de ceft oeuvre, & foulager quelques vns qui n'auroyent les liures ou le loifir de les rechercher, & inciter les autres à regarder & lire les hiftoires anciennes, pour en auoir plus grande & vraye certitude, principalement les amateurs d'icelles. Ainfi doncques nous en traiterons affez fommairement, & au plus bref qu'il nous fera poffible, afin de n'ennuyer le lecteur.

Berofe de Caldee, trefancien Hiftoriē, & Diodore Sicilien, au premier, deuxiefme, & cinquiefme liures de fes antiquitez, parlant d'Ofiris furnōmé Iupiter le iufte (qu'ils difent efre fils de Cham, fils du Patriarche Noé, furnōmé par eux Ogiges & Ianus) auoit plusieurs enfans: entre lesquels ils nomment le grand Hercules de Lybie, Anubis, Macedon qui fut premier Roy d'Emathie, & du nom d'iceluy fut nommee Macedoine, Lydus Roy de Mæonie depuis nōmee Lydie, Meon, Neptune, Oros, & autres: & qu'il affembla vne grande armée & vn merueilleux peuple, fur lesquels eftoit chef fon fils ainé, qui eft ce grād Hercules, qui en fon pauois ou bouclier auoit fait grauer pour fes armes vn lyon rampant couronné, tenant de fes pattes vne hache d'armes. Cela eft confirmé par vn autre qui dit, que la cité de Fefule en Tofcane porte encores lefdites armes, qui s'y voyent inculpées a caufe qu'iceluy en eft fondateur. Ses deux autres freres, Anubis & Macedon, portoyent en leurs efcus, l'vn vn Chien paffant, & l'autre vn Loup rauiffant ou rampant, (quelqu'vn adioufte qu'il tenoit vne Oye par le col) & ce felon la fignification de leurs moeurs, nature & conditions. Et quant aux armoiries d'Ofiris leur pere, il y auoit vn fceptre Royal, & au deffus vn oeil. Ce qui eft demeuré en grād eftime

parce que lon veoit en plusieurs Piramides, Obelifques Colomnes, & autres anciens edifices, cela inculpé, & a ferui aux anciens Egytiens (defquels il estoit Roy) comme de lettres ou enfeignes qu'on nomme hieroglyphiques. Voila des exemples qui oferoient faire dire, qu'anciennement les armes estoient differentes, mefmes entre les freres.

Et parlant de Semiramis Afcalonite, femme de Ninus (qui fut le premier qui fit faire vne image à la femblance de fon pere Belus, commencemēt de l'idolatrie, pour l'honneur & auctorité qu'il luy attribua) & mere de Ninus fecond, laquelle regna fur les Babiloniens quarante-deux ans, difent qu'elle portoit en fes armoiries vne Colombe.

C'est chose certaine & manifefte, felon le dire des hiftoriens, que des le temps de Troye la grande, il y auoit des Roys d'armes & heraux: combien que (comme il fera dit ci-apres) on à attribué l'institutiō d'iceux à Iules Cefar. Car Dares de Phrygie efcriuant comme Paris Alexandre s'estoit preparé pour venir à la luite (qui est nommé ieu de palestre) & eftant entré en lice & preft pour luitre cōtre fon frere Hector, dit, que Ide Roy d'armes du Roy Priam (que Homere au dernier liure de fon Iliade nomme Herault, lors qu'il alla avec Priam vers Achilles, pour auoir le corps mort du preux Hector) voyant ce cheualier inconu, & ne fachant autrement fon nom, f'efcria en ceste maniere: Or est venu l'efcuyer inconu, portant d'argent à vn chef d'or par artifice de nature, qui veut faire armes pour acquerir hōneur. Ce qui l'efmouuoit à dire ces choses, estoit la beauté de Paris, le voyāt nud & blanc (comme dit l'hiftorien) fon chef orné d'vne perruque efpeffe, femblable à fil d'or, ayant peu de barbe femblable, & ne luy voyāt nulles armoiries, compofa ce blafon foudainemēt, à la venue & veue de Paris: qui est certaine demonftration, que des lors ces choses estoient en vfage, & mefmes le blafon des armes. Dictis de Crete parlant de la guerre des Grecs & Troyens, dit que les Grecs auoyent armoiries (aucunes defquelles feront mifes en ce liure) Rois d'armes

& heraulx, lefquels, en quelque accord qui vouloyent ou feignoyent faire avec les Troyens, furent enuoyez par deuers le Roy Priam, pour en traiter. En outre, parlant de Panthaflee Royne des Amazones venant, avec fon oft, au fecours des Troyens, n'a oublié l'equipage, & entre autres les armoiries d'icelle, & d'autres venans avec elle. Ce qui cōferme Dares de Phrigie, & autres autheurs, aucuns defquels ont defigné entre elles neuf vaillâtes femmes, defquelles il nous ont laiffé les noms & armoiries affez graues, & belles pour leur fexe.

Or en ce qui a efté dit, nous auons paffé vn autre Hercules, fort eftimé & honoré de plufieurs Poetes, qui, au regard de celuy dont nous auons touché cy deuant, eft dit de Grece, & par lequel, ainfi qu'on le racompte, Troye a autrefois efté ruynée. L'autheur de la mer des hyftoires dit, qu'il portoit en fon efcu vn ferpent à trois teftes, dont il ameine la raifon. Vn autre trefancien dit, que fes vrayes armes eftoit le ferpēt hydra à fept teftes, qui fut occis en Lerne, des fagettes dōt Paris fut tué depuis par Philoctetes fon cōpagnon, auquel il les auoit données. Vn autre raconte, que fes vrayes & principales armes eftoyent vne pomme d'or, entre dix, qu'il auoit rauie au iardin des Hefperides. Tels & femblables changemens d'armoiries ont efté anciennement, & fe pratiquent encores auiourd'huy en beaucoup de fortes. Mais ie laifferay le iugement de cela à ceux à qui il appartient.

Quât aux Argonautes, afauoir Iafon, & ceux qui l'accompagnerent, pour n'en auoir eu, ny veu chofe digne d'affurance, pour la diuerfité qui s'y trouue, nous les auons paffés pour maintenant.

Or entre plufieurs recueils d'armoiries, il fe trouue en beaucoup d'hiftoriens, que de tout temps (oultre les armes des fuperieurs, & des princes & feigneurs) chafcune natiō auoit quelque chofe de particulier, que la plus grand part d'iceux faifoit grauer ou peindre fur leurs boucliers. Afcauoir ceux d'Egypte, des Crocodilles, Cercopithecés,

Ibides, Ichneumones, Hippopotames, Sphynges. Les Perfes, vn Archer, Centaures, Harpies, Striges. Les Parthes, vne aïfle estendue en face, ou vn demi oyseau sans teste, ou des Hyenes, Leopards, Cameleopardales. Les Troyens, Minerue. Les Grecs, Neptune. Les Lacedemoniens, vn Λ . Les Meffeniens, vn Ω . Les Gallates, toutes formes de bestes. Les Cartaginois, se faisoient peindre sur pavois d'or: & infinité d'autres, longs à reciter.

Du temps d'Alexandre le grand, est recité par les anciennes hystoires, comme il ordonna du fait des armoiries, estant son conseil assemblé, & spécialement de ce grand & renommé philosophe Aristote (qui en a écrit en plusieurs endroits) delibera de donner à ses capitaines, seigneurs & autres, quelques choses différentes les vnes des autres (& ce en signe de victoire) sur leurs bannieres, pennons, temporales (qui de present s'appellent cottes d'armes) & comme renouvelant le passé, ordonna par expres, que ce droit de honorer & donner armoiries, appartiendroit spécialement aux fouerains: & à ce qu'on peut coniecturer, fut le premier qui (selon ceste ordonnance) la mit à effect. Depuis, plusieurs Princes, Republicques, & autres, tant en paix qu'en guerre, ont suivi ce mesme chemin.

Et es faits du preux & vaillant Iules Cesar, premier Empereur des Romains, se trouuent pareillement loix & ordonnances du fait des armoiries. Et est recité, comme luy estant deuant la cité de Cartage, avec vn grand camp, son conseil assemblé sur des debats suruenus entre ses capitaines, pour les faits heroïques de leurs vertus & prouesses contre leurs ennemis, ordonna entre autres choses deux anciens cheualiers pour y prendre garde (afin d'honorer les magnanimes & vertueux) qui depuis ont esté nommez Heralx: & parce luy est attribué l'institution des Roys d'armes, & Heralx, comme plus amplement est contenu esdictes hystoires, & en plusieurs autres liures, qui font mention des armoiries, desquels le recit seroit trop long. Parquoy celuy qui desirera scauoir plus amplemēt

leur definition, origine, & antiquité, poids & valeur, aura recours à iceux.

Parce que deffus a esté dit, nous pouuons dire (auec l'experience de ce que nous voyons iournellement) qu'il y a eu, ou qu'il y a trois manieres de faire armoiries. La premiere trefancienne, qui se faisoit fans aucunes ceremonies ny fubiecton d'enfuiure celle des peres, freres, & autres ayant ce droit: mais feulement felon les moeurs & conditions des personnes, qui estoit l'vne & la principale cause que les freres portoyent differentes armes, mesmes de celles de leurs peres ou predecesseurs.

La deuxiesme est celle qu'on tient la meilleure, & ce auec raifon. Car où il y a ordre, les choses ne peuuent qu'aller bien: d'autant qu'il appartient aux Empereurs, Roys, Ducs, Princes, & fouuerains, de dōner ou faire iouir d'armoiries, ceux qu'ils conoissent estre nobles & vertueux, & qui le meritent, pour les faire veoir & reluire entre les autres, les animans & excitans à vertu, pour auoir recompense, los & honneur.

La troiesme, qui est moderne & peu estimee, est celle que lon fait sur les noms, furnoms, & autres telles choses, qui ne conuiennent en rien auec les precedentes.

Cependant il se voit beaucoup d'armoiries mal entendues, pirement faites, & plus mal ornees des metaux & couleurs, d'autant qu'on y applique choses indignes des armes, & contre leur debuoir. Et parce que communement & le plus fouuent elles sont choisies pour quelque signification ou demonstration de l'intention de ceux qui se les proposent, ils y font appliquer paisages, figures, fers, instrumens, & autres telles choses, peintes & ornees d'autre metaux & couleurs: ce qui n'a esté estably ni vité entre les anciens, comme se pourra voir ci apres. Aussi quelques vns ordinairement changent la forme & maniere des escus, sur tout aux armoiries des Empereurs, Roys, Princes, Ducs, Contes, Marquis, Barons, & Gentils hommes, les faisant marchans ou roturiers entant qu'en eux est, parce

qu'ils n'obferuent la forme ancienne: & faifant ou formant le tour de leurs armes d'une forme de targe ou compartimēt, accompagné de tortis, rouleaux, & fueuillages, aneantiffant l'ancienneté qui deuoit toujours demeurer, quand ce ne feroit que pour la difference des villes, citez, republicques, communautez, marchans, gens mecaniques, roturiers & non nobles, defquels le propre eft d'auoir pour le tour (ou clofture) de leurs marques ou autres telles chofes femblables, la targe, ouale, & ce que deffus, & non l'efcu ancien ordonné & eftabli feulement pour les armoiries des nobles, afin de les difcerner & faire conoiftre entre les autres. Car tel peut porter mefmes armes ou enfeignes, afcauoir le feigneur ou gentil-homme, & la ville, marchand, ou roturier, lefquelles par ce moyen feront diftinguees, & conoiftra on par cela de qui elles font.

Or l'efcu eft fait d'un carré entier & parfait, arondi par le dedans des deux angles d'abas, & venant au milieu du bas d'iceluy fait une pointe un peu hors du carré, ce qui le fait apparoitre plus long que large. Autres le laiffent rond par le milieu du bas, comme il fe voit encores aujourdhuy pratiqué en quelques pays, & en cela ni a rien de difference. Voyla la vraye forme ancienne, ainfi que nous auons peu recueillir & voir en plufieurs pancartes, rubriques, & autres vieux liures, aucuns efcrits à la main, & en lettre rouge, ainfi qu'anciennement on en vfoit.

Il refte maintenant à faire voir par quelques figures d'armoiries, comme elles ont été faites, entendues & ornees des metaux & couleurs, avec certaines circonftances, dependances & alliances, pour pouuoir contenter ayder & foulager ceux qui defirent voir & fcauoir que c'eft. Et fpecialement plufieurs Paintres, Vittriers, Pourtrayeurs, Graueurs, Orfeures, Tapiffiers, & autres qui ont befoin de fcauoir & entendre fur tout les noms & mefures des chofes qui fy appliquent, & ce en quoy les vnes doiuent être faites & compofees, afin de les mettre en leur lieu & de-

gré, les spécifier & orner en leur ordre, notamment quand il y a beaucoup d'alliances, ou anciennement on se contentoit de la moitié des armes de chaque côté: ce qui ne s'observe aujourd'hui, car on les y met toutes entières, tant d'un côté que d'autre, & on s'y delecte grandement.



*DE COMBIEN DE METAVLX ET
couleurs les Armoiries se doiuent composer & faire, & ce
qui leur appartient, & à leur blafon, & quelles
fortes de pennes il y a.*



MAIS auant que passer plus outre, ie vous diray, que toutes Armoiries sont composées de deux choses, scavoir est de deux metaulx, Or & Argent, & de cinq couleurs, qui se nomment Gueulles, qui est Rouge, de Cinabre ou Vermillon, Azur, qui est bleu, Sable, qui est noir, Synople, qui est vert, & Pourpre, qui est composé d'Azur & de Rouge: qui sont les Metaulx & les Couleurs qui y conuiennent, & sont en nombre de sept feulement, & non plus.

Il fault aussi entendre ceste particularité, qui est vne regle generale & certaine en Armoiries. Qu'il y a deux fortes de Pennes tant feulement: scavoir, d'Hermines, & de Vair, ou Vairé: qui sont chascunes d'un metal & d'une couleur. Car l'Hermine est d'argent & de fable, & le Vair, d'argēt & d'azur. Toutefois en blafonnant, on ne les specifie pas, mais en un mot on dit: Tel Seigneur porte d'Hermines, ou de Vair, excepté quand ils sont d'autre metal & couleur, car alors on doit dire: Tel Seigneur porte d'Hermines, ou de Vair, d'Or, Synople,

Gueulle, ou aultre. Cōme fera veu

cy apres, par les figures
des Efcus fuyans.

